



COMMUNE : 404 ST FELIX DE REILHAC  
 ARRONDISSEMENT : 24 SARLAT  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SARLAT

N° 1259 COM (1)

TAUX  
 FDL  
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition provisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	256 215	38,29	131,56	266 200	101 928		101 928
Taxe foncière non bâties (TFNB)	22 416	62,44	193,43	22 800	14 236		14 236
Taxe d'habitation (TH)	127 115	14,65	54,45	129 200	18 928		18 928
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>
			Total		135 092		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité = 135 092	135092 / 10000 = 13,5092	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total de référence (total colonne 5)	135092	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			1 685	0	14 217	-36 092	-20 190

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	135092	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-20 190	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	114902
---	--------	---	---	---------	---	---	--------

À PÉRIGUEUX

Le 19 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 BIANCHINI Didier

Le 8.4.25  
 Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	196	a. Par le conseil municipal	15 324
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	
c. Locaux industriels	0	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal	3 608
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	1 489	b. Par la loi (terres agricoles)	
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>	c. Par la loi (autres)	
a. Dotation pour perte de THLV		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	>>>	b. Par la loi	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>	
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	129 200
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	
		d. Bases dégrévées locaux vacants	
		e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES	
a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,645909
d. Taux FB commune 2020	12,31
e. Taux FB département 2020	25,98

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	55,76	7,84000	139,40	131,56
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	90,10	31,82000	225,25	193,43
Taxe d'habitation (TH)	23,88	19,12	5,25000	59,70	54,45
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :</b>	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
<b>Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>	29,49

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>
a. Tx moy. 7,5% départemental	9,05
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>